



Place de la Mairie •
84220 Joucas
T : 04 90 05 78 00 • F : 04 90 05 77 80
E : contact@joucas.fr
www.joucas.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze du mois de mars à 18h30,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de JOUCAS se sont réunis au Centre Culturel de JOUCAS, sur convocation en date du mercredi 9 mars 2022, sous la Présidence de Monsieur Lucien AUBERT, Maire

Etaient présents : Mrs et Mmes AUBERT Lucien, EBOLI Laëtitia, GUILLOT Sèverine, JEAN Maurice, NICOLAS Lionel, PONTET Muriel, QUEYTAN Laurent, POZZO Alessandro.

Etaient absents : Mrs DESORMEAUX Laurent, LAUBRON Olivier, Excusés.
M. RICHARD Thibaud

Mme Laëtitia EBOLI a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

DECISIONS DU MAIRE

N° 02/2022 : Location logement social communal n°4 Les Coulaux

N° 03/2022 : Aménagement de la place des Commandeurs et du boulodrome – lot 1 Eclairage Public - Irrigation / Avenant n°1.

N° 04/2022 : Aménagement de la place des Commandeurs et du boulodrome – lot 2 maçonnerie / Avenant n° 2.

N° 06/2022 : Aménagement de la place des Commandeurs et du boulodrome – lot 3 Voirie / Avenant n°1.

1. DENOMINATION ESPACE COMMUNAL SITUE SOUS LES COMMANDEURS

L'espace public situé sous l'Hostellerie les Commandeurs n'a pas encore été dénommé par le Conseil Municipal.

L'aménagement de cet espace qui comprend notamment une fontaine en pierre et des platanes est en grande partie l'œuvre de Monsieur PLAT, agent d'entretien de la commune de 1983 à 1989, comme bon nombre de créations sur la commune.

Aussi il est proposé de dénommer l'espace public précité : « *Place Francis PLAT* ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **ADOpte la dénomination « *Place Francis PLAT* » de l'espace public précité,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information auprès des services publics concernés.**

2. SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN : SUBVENTION A LA CROIX ROUGE

Suite à la situation que vit actuellement le peuple Ukrainien, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lance un appel à dons financiers pour venir en aide aux personnes touchées par le conflit en Ukraine.

Il est proposé que la commune verse une aide financière d'un montant de 500 € pour cette cause.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **VOTE une subvention d'un montant de 500 € au profit du peuple Ukrainien ;**
- **PRECISE que cette aide financière sera versée au Mouvement International de la Croix Rouge ;**
- **PRECISE que cette somme sera inscrite au budget primitif 2022, article 65748.**

3. SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARCHIPAL

L'association ARCHIPAL a édité un livre sur l'histoire de JOUCAS « pages d'histoire(s) » dont l'auteur n'est autre que Mme Catherine BAUMGARTNER résidant sur la commune.

A ce titre, la commune souhaite en acquérir une centaine moyennant le versement d'une subvention d'un montant de 1.500 € à l'association précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **VOTE une subvention d'un montant de 1.500 € au profit de l'Association ARCHIPAL ;**
- **PRECISE que la somme précitée sera inscrite au budget primitif 2022, article 65748.**

La séance est levée à 19h14.

Le Maire,

Lucien AUBERT

